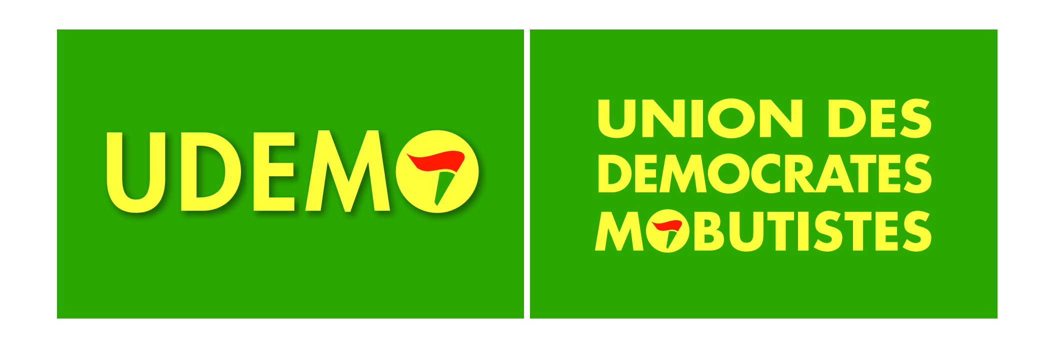


HORIZON 2015 : NOTRE PROJET DE SOCIETE POUR LE CONGO DE DEMAIN

Pour l'avènement d'un Congo véritablement démocratique

UDEMO – 2006

HORIZON 2015 : NOTRE PROJET DE SOCIETE POUR LE CONGO DE DEMAIN

Pour l'avènement d'un Congo véritablement démocratique

I. PREAMBULE

La tenue des élections en République Démocratique du Congo (RDC) tient lieu de levée de l'inhibition de la souveraineté du peuple. Nous avons choisi de nous présenter devant lui comme commun dénominateur afin de recevoir son mandat de porter haut les idéaux de la Nation Congolaise. A travers notre projet de société, nous entendons partager notre vision du Congo, une nouvelle philosophie de conduite des affaires de l'Etat en vue de garantir le Devenir du peuple congolais.

Notre projet de société traduit notre ligne de pensée et de conduite politique future à la quelle notre action doit nécessairement se conformer. Il constitue le témoignage de notre sincérité. Son contenu exprime une conviction profonde devant dicter notre démarche politique. Il établit un lien indispensable entre notre conception de l'autorité en tant qu'apostolat et notre programme d'actions au profit de la Nation. Le discours du politique renseigne à suffisance sur sa vision du monde pour le bien être collectif. Ce document constitue un credo ainsi qu'un projet. Il demeure un défi à relever et appelle pour ce faire l'adhésion de tous.

Nous vous invitons à partager ce projet de société qui constitue un pacte social de nature à assurer l'intérêt général et le bien-être collectif. Ce pacte devrait intimement être appréhendé dans son ensemble en évitant de prendre isolements ses divers éléments qui en fait constituent un tout homogène. La matérialisation des perspectives politiques, économiques, sociales, financières, administratives y exposées requiert le suffrage de tous et de chacun.

Notre projet de société s'inscrit dans un cadre pluriannuel comme un legs que nous offrons à la Nation, à nos contemporains et aux générations futures.

Il a été titré Horizon 2015. Partageons le ensemble.

II. LA CAUSE DE NOTRE ENGAGEMENT POLITIQUE

Le leitmotiv de l'UDEMO est une dialectique de continuité et de rupture devant aboutir à une synthèse. Il procède d'un sens patriotique de préservation des acquis et de développement intégral de notre pays. Il n'est pas admis de demeurer insensible au déclin de notion d'Etat en RDC, à la relégation au second plan de la cause du peuple souverain au bradage de l'exercice de la souveraineté nationale et internationale de l'Etat, ainsi qu'à la dilapidation des actifs du patrimoine national qui consacre 32 ans de paix et d'intégrité territoriale.

En 1990, il s'est profilé à l'horizon une avancée démocratique, décidée par le Président Mobutu qui, contre toutes attentes, avait choisi de remettre en question l'ensemble de son système de

gouvernement et initier une gestion démocratique.

A l'époque, la fierté citoyenne très caractéristique du congolais s'est enrichie de l'acquisition, en prime, de ce nouvel idéal de démocratie. L'espoir, l'élan et les efforts de consolidation de cet idéal ont très vite été houspillés par les différentes rebellions et ses corollaires. Le tableau du sort de la population et du devenir de l'Etat demeure sombre et fort contrasté entre le moment initial de la transition démocratique et l'instant actuel. Ce tableau ne peut qu'heurter le sens patriotique du congolais que nous sommes :

1 5.000.0000 de morts,
2 des milliers de déplacés,
3 l'isolement diplomatique du pays,
4 la destruction totale du cadre social et de l'environnement dans tous les milieux,
5 l'importation des conflits externes sur le territoire congolais faisant des victimes innocentes,
6 la corruption et la paupérisation institutionnalisées,
7 le pillage des ressources naturelles,
8 l'"instrumentalisation" des personnes défavorisées,
9 la "victimisation" de la jeunesse et de la femme,
10 la dépravation des mœurs à outrance…

Le saut espéré qualitatif s'est mué en un retour en deçà de la case de départ.

Le contraste est révulsant entre le passé prestigieux de l'Etat et le chaos présent obstruant l'aspiration du peuple à un avenir meilleur. A la différence de ceux qui ont pris les armes pour imposer une vision et alourdir au nom d'une liberté personnelle les souffrances de nos populations, nous avons choisi de soumettre pacifiquement et démocratiquement notre projet au libre jugement de tous et de chacun. Nous pensons que la classe politique doit être tenue par l'idée de démocratie à laquelle elle déclare adhérer.

Le *momentum* nous a donc paru indispensable pour inscrire notre idée, notre vision, notre Union et notre personne dans le cadre de la rupture avec l'ordre transitoire pour militer en faveur de la restauration des acquis de l'individu et de la collectivité. Nous entendons concrétiser le rêve démocratique de notre Nation à la croisée des chemins entre son passé et son avenir.

Notre idéologie politique est fondamentalement :

1. **« démocratique »** puisqu'elle appelle le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ;
2. **« libérale »** puisqu'elle laisse libre cours à l'initiative et à la libre entreprise dans tous les secteurs de la vie nationale ;
3. ***« homocentrique »*** puisqu'elle place l'Homme au centre et à la finalité de son action ;
4. ***« développementariste »*** puisqu'elle vise l'amélioration de la qualité de vie en en considérant le seuil minimum au-delà de la recherche de la satisfaction des besoins primaires.

A travers ce projet, nous visons la réunion des moyens et l'atteinte des résultats dans les domaines ci-après:

III. SUR LE PLAN PUREMENT POLITIQUE

Après avoir pris, dans notre pays, la mesure des écarts entre multipartisme et démocratie, entre multipartisme et Etat de droit, nous entendons dans notre action contribuer à la bonne gouvernance ainsi qu'à la matérialisation, l'émergence d'un l'Etat véritablement de Droit

Pour ce faire, nous soutenons :

1. la proclamation et la mise en place effective des garanties des droits fondamentaux,
2. la stricte soumission des institutions publiques et de leurs animateurs civils ou militaires, à la norme légale,
3. le respect de la séparation des pouvoirs tout en assurant le fonctionnement harmonieux des institutions,
4. la cohérence dans la conduite des affaires de l'Etat,
5. l'intégration d'une vision à long terme dans les programmes gouvernementaux.

Le peuple, s'étant exprimé lors du referendum constitutionnel des 18 et 19 décembre 2005, a opté pour le suffrage universel direct et une démocratie parlementaire avec la nuance particulière du vote, par le suffrage universel direct, du Président de la République.

Le caractère démocratique d'un régime politique s'apprécie au regard de la projection de l'avenir politique dont il est l'instrument. Investi directement par le peuple, le Président de la République jouit d'un pouvoir réel devant lui permettre d'appliquer le programme sur la base duquel il aura été élu. Aussi, notre vision est-elle d'assurer au peuple, durant la IIIème République, la possibilité d'une

alternance de choix, la sanction du programme de gouvernement au terme de l'exercice du mandat politique et la pérennisation de la représentation du peuple par le suffrage qu'il exprime.

Nous concevons le rétablissement du rôle fondamental des institutions publiques comme une nécessité de reconquête de la souveraineté nationale et de la normalisation autant de la vie institutionnelle que de l'exercice du pouvoir. Cette normalisation s'analyse en terme d'intégration verticale, de rapprochement intégral entre peuple et gouvernants.

1. Administration du territoire

Nous soutenons la forme unitaire de l'Etat décentralisé susceptible d'assurer le développement de toutes les entités territoriales par la prise en compte des pluralités locales en renforçant la gestion des affaires locales par les intéressées elles-mêmes, à savoir : les populations des provinces et d'autres collectivités localisées.

En tenant compte des réalités du pays (étendue du territoire, non maîtrise des frontières, multitudes de tribus et ethnies, diversité de langues et dialectes, etc.) qui constituent des facteurs déterminants dans le choix de la forme et/ou du régime politique, en notre sens, le choix d'un régime parlementaire affaiblit le régime. Pour cause : le choix du régime parlementaire dont le pouvoir législatif est élu sur base d'un scrutin proportionnel affaiblit le régime puisque la majorité est émiettée c-à-d instable. Dans cette optique, la forme de l'Etat devrait corriger la faiblesse du Régime. Ainsi il ne devrait pas y avoir une multiplication de provinces, mais plutot l'institution de grands ensembles territoriaux pour un développement intégré et pour une réduction des risques de diluer la cohésion nationale pouvant affecter l'intégrité du territoire.

L'UDEMO entend de ce fait soumettre à nouveau au referendum cette question de la forme de l'Etat et de ses subdivisions administratives, indiquant que dans tous les cas de figure, l'UDEMO adhère à la mise en place de ces grands ensembles.

La forme de l'Etat conjuguée avec le type de régime institué ne doit jamais prêter le flanc à des velléités sécessionnistes, exogènes ou endogènes.

2. Affaires étrangères et coopération internationale

Nous soutenons la mise en place d'une diplomatie managériale pour une gestion efficiente des intérêts de la RDC. Dans ce cadre, la politique étrangère devra :

1. assurer le positionnement diplomatique utile de la RDC,
2. faire participer la RDC dans les organes de prise de décision internationale pour la prise en compte de ses intérêts propres,
3. lutter contre la sous-représentation de la RDC dans le concert des nations tout en évitant les options diplomatiques dictées par le simple prestige.

Les grands courants internationaux comme la mondialisation et l'émergence depuis ces dernières décennies des puissances régionales motivent une reconsidération de notre coopération internationale en fonction des flux transnationaux et des courants mondiaux, caractéristiques de la vie internationale.

Nous pensons que le remodelage de la fonction diplomatique nécessite la modernisation des mécanismes de gestion de nos représentations diplomatiques, le renforcement des capacités de notre personnel diplomatique et l'amélioration des conditions de vie de nos diplomates.

Dans le contexte sous-régional, la normalisation des relations avec tous les pays limitrophes, le rétablissement des représentations diplomatiques réciproques doivent tendre à la réalisation des politiques de bon voisinage et à l'intégration économique, sans que cela ne soit perçu comme une peur des visées hégémoniques ou des velléités de prédations de ressources naturelles de la RDC.

Des réflexions devront être menées au sujet de la condition des congolais ayant choisi l'étranger comme seconde patrie. Ils devraient disposer d'un statut, d'un cadre de concertation et de suivi approprié devant perpétuer le lien entre la « diaspora congolaise» et leur Mère-Patrie.

Nous favorisons l'entretien de toutes formes de relations diplomatiques (bilatérale, multilatérale et indirecte).

La politique étrangère autant elle défendra les congolais à l'étranger, autant elle le fera pour les étrangers ayant choisi la RDC comme seconde partie, de même que leurs intérêts.

Il importe par ailleurs amener le Congo et les congolais puissent abandonner la conception xénophobe de la nationalité. La nationalité congolaise devra être accessible à tous selon une législation appropriée et non exclusive.

3. Défense et sécurité nationales

Nous entendons promouvoir la défense et la sécurité nationales dans l'optique du renforcement des fonctions de prévention, de renseignement, de conception des stratégies, d'actions dissuasives et opérationnelles. Dans ce contexte les forces armées, de sécurité et de police demeurent au centre de toute politique en la matière.

Les impératifs de restructuration de l'Armée appellent la formation d'une Armée de métier dont les effectifs constitueront le noyau autour duquel sera constitué une armée de réservistes. L'expérience des atteintes à la souveraineté du pays aura stigmatisé le besoin de disposer des forces d'autodéfense préparée à une mobilisation sous le drapeau au cas où les militaires de métiers le requérraient. Ainsi, l'Etat pourra se faire l'économie des regrettables morts de soldats étrangers ou, à l'antipode, celle des mercenaires, sur les champs de bataille en territoire congolais - dont la charge de défense devrait pourtant être assurée par les congolais eux-mêmes.

Nous insistons sur le caractère apolitique, neutre, professionnel et républicain de tous ces services publics. La politique envisagée est de départir ces derniers du rôle politique leur affublé par les pouvoirs non tributaires du peuple les conduisant à être un vecteur de leur propre volonté au détriment de celle de la Nation. Tous ces services publics doivent plutôt être des corps hiérarchisés composés d'hommes disciplinés, bien équipés, rémunérés et bénéficiant d'une couverture sociale adéquate pour eux et leurs familles.

Les nominations à tous les niveaux devront tenir compte d'un système objectif d'avancement, de cotation procédant des états de services, sans préjudice de la formation de chacun.

La subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil demeure la règle d'organisation des forces armées (dans une certaine mesure, celle de police et de sécurité) de manière à assurer la protection du territoire national et/ou de dissuader tout ennemi potentiel grâce à la qualité de ses troupes, de sa logistique et de son commandement. La poursuite de la restructuration de l'armée et particulièrement des opérations de Démobilisation, Désarmement, Rapatriement, Réinstallation et Réinsertion (DDRRR) doit aboutir à la formation d'une armée de métier dont la mission doit aller au-delà de la seule protection territoriale pour participer aux opérations humanitaires et de maintien de la paix diligentées sous l'égide du droit international.

La politique de défense et de sécurité nationales doit tendre, pour le bien-être de la population, à assurer la stabilité des institutions ainsi qu'à faire respect la souveraineté et l'indépendance nationales.

La vocation à l'humanisme et au développement des services de sécurité, principalement de l'Armée et des services de renseignement, est aussi un élément indispensable de notre vision.

En temps de paix, l’armée doit prendre part aux travaux d'utilité publique ou de génie civil dans le grand chantier de reconstruction nationale.

Les questions liées à la sécurité publique, à la protection des personnes et de leurs biens relèveront de la police qui devra sauvegarder la proximité et la cohabitation avec les populations civiles. En cette matière, l’Armée ne pourra intervenir que dans des circonstances exceptionnelles graves, s'imposant ainsi comme l'ultime recours pour l'Etat lorsque les intérêts fondamentaux de la Nation sont gravement en péril.

A cette époque où le monde apparaît comme un grand village planétaire, la défense nationale ne doit plus être envisagée dans un contexte étriqué. Le vase communicant que représente le terrorisme international ne devrait pas trouver de déversoir, ni de cadre propice de foisonnement dans notre pays. Des efforts devront être consentis pour la création des moyens de contrôle de toutes les zones anomiques, de toutes les poches de non droit et d’anarchie susceptibles de servir, aux cellules terroristes, de base-arrière, de lieu de ravitaillement en ressources naturelles, de lieu de recrutement ou de formation.

4. Justice et droits humains

Les principes d’indépendance de la justice, d’égalité de tous devant la loi et devant la justice, de gratuité de la justice, … doivent constituer le maître mot de l’optimisation de la justice distributive. La justice doit être également perçue dans sa fonction de contrôle des actes de Gouvernement pour sanctionner l’arbitraire et les dérives d’illégalité du « fait du prince » (actes gouvernementaux). La Justice est aussi conçue comme un moyen de rupture avec le cycle d’impunité et de défaut de réparation des torts subis par la population.

Des programmes de réformes devront être menées en vue d’améliorer la législation sur la magistrature, de doter l’administration de la justice des moyens d’action lui assurant davantage d’autonomie de gestion administrative et financière, d’assurer la formation continue du personnel judiciaire, d’assurer une spécialisation des fonctions de magistrats et d’auxiliaires de justice.

La propriété privée, la liberté de réunion, la sûreté de la personne, l’interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants, le respect de la vie privée, le secret des correspondances et autres formes de communication, la libre circulation et le choix de sa résidence, la liberté de pensée, de conscience et de religion, comme tant d’autres libertés constituent des droits inhérents à la personne humaine qu’il ne suffit pas seulement de proclamer ou de consacrer dans l’ordre interne à travers des instruments internationaux.

Leur protection effective, la sanction et la réparation de leurs violations du fait des préposés de l’Etat, des individus ou des groupes d’individus doit être la garantie ordinaire et commune réservée

à tous congolais sans discrimination.

La coopération judiciaire internationale devra être accentuée pour combler les faiblesses et lacunes internes de notre système judiciaire dans la poursuite des crimes contre l'humanité. Cette coopération judiciaire vise en outre notre participation active dans la lutte contre la criminalité internationale. La Conclusion des accords d'extradition, d'échange d'information et d'extension des compétences devront également constituer un chantier de notre coopération judiciaire.

IV. SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le potentiel demeure vain lorsqu'il n'est pas exploité. Les slogans empreints d'outrecuidance inutile sur la RDC comme un scandale géologique doivent laisser place à la production effective des richesses et à leur redistribution à l'ensemble de la population.

1. Economie

L'assainissement du climat des affaires autant que la réforme de la réglementation économique et commerciale demeureront une priorité du programme économique du Gouvernement. Nous soutenons la liberté d'entreprise, l'initiative privée pour la création des PME et PMI, la réduction du chômage, la stabilité des prix, tout moyen licite de création de l'emploi. En vue d'assurer la protection des consommateurs de même que l'ordre nécessaire à la prospérité des affaires dans un environnement économique libéral, l'Etat est appelé à jouer un rôle normatif et régulateur.

Nous tenons compte de la nécessité de recadrer la production en fonction des besoins locaux de sorte que ceux-ci soient satisfaits à plus de 80% par celle-là. Ce qui permettra d'équilibrer la balance de paiement ou tout au moins d'éviter son déficit chronique. Ainsi pourra-t-on rendre plus compétitif le marché intérieur, d'assurer l'autosuffisance et de limiter les importations massives.

Dans cette optique, l'administration publique devra exercer sa fonction de facilitation et d'arbitrage du jeu économique en accompagnant la liberté d'entreprise et en assurant à celle-ci un appui plutôt que de la pesanteur. La relance de la production devra permettre la croissance économique et tenir compte de la biodiversité du pays. Le secteur privé dominé à 80% par l'informel est appelé à jouer le rôle de moteur de développement, de producteur et de créateur de richesses et d'emplois pour le bien-être de notre société.

Pour ce faire, des mesures adaptées doivent permettre la maîtrise des activités économiques informelles de manière à réaliser le captage de revenus générés par ce secteur et à en assurer une fiscalisation efficiente.

Les exportations devront être relancées en encourageant le marché interne à produire de manière sélective et rationnelle les biens destinés aux marchés internationaux au regard des opportunités que ceux-ci offrent. Toutefois pour éviter les affres de la détérioration des termes de l'échange à la base des déficits de la balance nationale, l'on envisage :

1. la transformation, au moins sommaire, des matières premières pour conférer à leur valeur marchande une plus-value commerciale ;
2. l'orientation des cultures vers les secteurs porteurs en vue de permettre l'entrée des devises étrangères ;
3. une préférence particulière au domaine de la production de services qui ne tiennent plus compte des frontières nationales.

2. Investissements

L'Etat devrait se désengager des secteurs de l'économie où il détient des monopoles pour :

- permettre l'entrée des opérateurs privés
- tenir un rôle de régulation du jeu économique ;
- impulser une dynamique de développement par des politiques d'octroi de subvention aux secteurs clés de l'économie.

Des mesures incitatives à l'investissement dans le pays par l'apport des capitaux étrangers devront être prises ; la paix et la stabilité politique constituant des atouts indispensables à l'attrait des opérateurs économiques étrangers.

Le code des investissements devra être beaucoup plus incitatif et tenir compte des spécificités de chaque secteur de l'économie. Le rapatriement des capitaux étrangers, en principal et en intérêt, doit être garanti tout en assurant la profitabilité de l'investissement pour le marché intérieur grâce à la mise en œuvre des projets sociaux complémentaires, au transfert des technologies et à la formation de la main-d'œuvre locale.

La promotion du domaine des infrastructures est une priorité. Les routes, les ponts, les aéroports sont à inscrire dans cette voie. Au besoin, il devra être concédé aux privés l'exécution de ses services d'utilité publique moyennant un cahier de charge bien précis. Dans le même ordre d'idées, des investissements concessions devront être encouragés par priorité au secteur social avec la construction des écoles et des hôpitaux.

Dans l'apologie du travail acharné qui vient à bout de tout, notre volonté est de faire du Congo, une terre d'accueil, ouverte à tous et en particulier à ceux qui souhaitent y fructifier leurs capitaux et

prospérer en affaires dans le respect des lois du pays et des coutumes internationales en vigueur.

Les sociétés d'assurances sont appelées à assurer une couverture incitative au développement des affaires. Elles doivent être reformées en fonction des exigences matérielles. Dans un cadre plus global, nous mettons l'accent sur la sécurité juridique et judiciaire des investissements en vue de rassurer les opérateurs économiques encore frileux quant aux risques encourus par leurs avoirs.

3. Finances publiques

- Maximisation des recettes

La maximisation des recettes fiscales est un objectif de gestion des finances publiques que nous concevons dans le sens non pas d'un excès de pression fiscale mais plutôt d'une saisie adéquate de l'assiette fiscale. La capacité d'action de l'administration fiscale, les moyens de constatation et de recouvrement des taxes dues au Trésor devront être renforcés de manière à servir en amont le civisme fiscal des contribuables et en aval la lutte contre la fraude fiscale. L'accent devra être mis sur les dépenses d'investissement de l'Etat. Il faudra mettre en place au niveau des administrations fiscales des systèmes informatiques permettant une comptabilisation simultanée des paiements entre le point de perception, les organes de contrôle et d'encaissement pour le compte du Trésor. Dans cette lancée, un système de paiement prépayé devra être mis en service pour le compte de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD).

- Les exonérations

La politique d'octroi des exonérations des droits d'entrée à l'importation et d'autres facilités sera de mise et tendra néanmoins à assurer la survie de l'industrie locale et des réalisations à caractère social.

Une nouvelle logique devra permettre de faire de l'exonération la règle et le paiement, une exception, limitativement pour certains biens. A titre indicatif, pourra bénéficier de cette logique incitative les importations d'ordinateurs qui ne sont pas de fabrication locale mais qui entrent dans le cadre stratégique de l'informatisation. La règle sera maintenue jusqu'à ce qu'un quota sera atteint. Pour ce faire, des contrôles douaniers, devront être maintenus pour permettre à l'Etat d'inventorier la hauteur des biens qui entrent dans ce registre. Ce qui est perdu en terme de droit d'entrée devra être compensés sur les impôts sur la consommation, étant entendu que la levée des impositions douanières permettra une meilleure circulation des biens sur le marché intérieur. L'offre deviendra bon marché et permettra une croissance de consommation. Par conséquent, les possibilités de levée de taxes sur la consommation seront accrues. Le but, est de permettre à tous

d’avoir accès aux biens de qualité dits de « luxes », d’impulser la consommation et d’asseoir des impôts sur ladite consommation.

La sélection des biens devant entrer dans ce régime des exonérations systématiques devra être défini en fonction de certains critères tels que :

- L’absence de risque de compétition pour les fabrications locales des produits importés ;
- Le caractère non ou peu polluant de machines, matériel ou importés sur le territoire congolais.

- <u>Des aspects financiers extérieurs ayant un impact sur le marché intérieur</u>

De nouveaux programmes avec les institutions financières internationales seront initiés, alors que les programmes existants seront poursuivis et menés leur point d’achèvement.

L’entrée des devises étrangères est encouragée comme un moyen de renflouement des caisses du Trésor. La chaîne de dépenses de son initiation à son aboutissement devra être maîtrisée pour des sorties de fonds utiles. Des réformes importantes devront être menées au sujet du régime de change et de l’exercice des activités cambiaires pour permettre le contrôle par l’Etat du flux monétaire en circulation sous forme de devises ou de monnaie locale.

Le rapatriement des revenus générés par les congolais de l’étranger, qui sont évalués à plus d’un milliard de dollars par an, constitue une préoccupation. Cette préoccupation nous conduit à soutenir l’idée d’une optimisation des modes de canalisation et de transfert desdits revenus, des mécanismes de leur injection dans le marché intérieur ainsi que de leur orientation vers des dépenses d’investissement plutôt que celles de seule consommation par leurs destinataires. Le rapatriement de ces fonds, doit se faire d’une manière mieux canalisée.

- <u>De la lutte contre les détournements de deniers publics et le bradage des imprimés de valeur</u>

Le niveau de détournement a atteint un des niveaux record.
Il faudra concevoir, acquérir, et de faire installer un système de paiement électronique.
Etablir un réseau bancaire sur chaque point de captage domaniale avec des terminaux, de sorte que chaque paiement est directement signalé à un serveur central, quitte à travailler avec des sociétés des télécommunications ou autres disposants des compétences techniques pour une telle réalisation .Cela pourra se faire comme avec des cartes prépayées, avec codes etc. Proposer à ces compagnies un mode de paiement en prélevant des pourcentages sur les revenus, jusqu'à ce qu’on puisse avoir nos terminaux.

Il est anormal que des papiers à entête (certificat d'enregistrement, formulaires administratifs, etc.) soient dans le commerce sans un élément d'identification particulier. A notre point de vue, la chaîne de production et de circulation de ce produit, de même que les revenus y relatifs devront être contrôlés au niveau de la Banque Centrale, qui devra mettre des codes invisibles d'authentification au moment venu. Il faut repenser le système de sécurisation de tous ces éléments puisque la négligence des aspects susmentionnés de même que la circulation des documents parallèles entraînent un grand manque à gagner pour l'Etat.

- De la correction des méfaits de la Zaïrianisation

La Zaïrianisation représente une bonne partie de la dette intérieure financée par le contribuable pour des personnes qui ont décidé de dilapider les ressources acquises. Il sera question de retracer les patrimoines acquis, de les évaluer en principal et intérêt. L'Etat et le peuple devront être rétablis dans leur droit.

Pour s'en convaincre, trois ans après la zaïrianisation, le Congo (zaïre à l'époque), a cessé d'être exportateur des produits de consommation locale, tels que : l'huile de palme, le caoutchouc, le cacao, le maïs. Par ailleurs, des offices de café, de cacao, de sucres ont quasiment disparu du fait des méfaits de Zaïrianisation.

La mauvaise gestion par les acquéreurs des biens zaïrianisés et les avoirs leur confiés, a affecté l'emploi, privant de ce fait même, une grande partie de la population d'une bonne rémunération qui leur aurait permis de faire face à leurs obligations (fiscales). Bien au-delà des conséquences sur la production et les impositions y afférentes, cet état de choses a eu pour conséquence non seulement la migration vers des activités informelles mais aussi un exode rural sans précédent vers les villes. Ces effets collatéraux n'ont fait que s'amplifier au fils du temps.

Il importe, de ce point de vue, que l'Office de Gestion de la Dette Publique (OGEDEP), qui gère sous la tutelle du Ministre des finances, procède à un état des lieux du niveau de remboursement des dettes contractées par les bénéficiaires des mesures de Zaïrianisation. Il faut entrevoir des actes de recouvrements passés étatiques d'un autre type. De plus, il faudrait réactualiser ce dossier, dans le but précité de voir la communauté nationale rentrer dans ses droits et de décharger les pauvres populations qui supportent le poids de la « zaïrianisation », alors qu'elles en ont été les principales victimes.

4. Monnaie et crédit

En cette matière, des efforts devront tendre à recréer la confiance.

L'inflation est tributaire des pratiques de thésaurisation et/ou de recours à des activités spéculatives à court terme compte tenu de la méfiance générale des opérateurs économiques vis-à-vis de la stabilité monétaire. Le recours désordonné à la planche à billet produit également des effets inflationnistes.

La politique de bas salaire n'a pas favorisé une meilleure circulation d'argent dans le secteur de la consommation, bien au contraire il a contribué à la recherche des moyens informels pour combler le déficit de nombreux ménagers. Les maigres revenus éclatés entre plusieurs mains ne permet pas une épargne suffisante devant permettre l'accès aux banques et par conséquent au crédit. Il faudrait tendre vers des politiques de la réalité de salaire en accordant de rémunérations élevées mais encadrées. Cela veut dire que les salaires passeront par le circuit bancaire avec des mesures incitatives à un double point de vue :

1. du point de vue des dépenses que le salarié initiera par des virements bancaires plutôt qu'en cash ;
2. du point de vue des taux rémunérateurs et de la facilité de décaissements des banques.

Au-delà des travailleurs, la même politique pourra s'appliquer aux fournisseurs pour renforcer le recours à la voie bancaire et obtenir par effet d'entraînement l'adhésion de leurs clients au même circuit. Face aux difficultés de Trésorerie, l'Etat devra s'abstenir de succomber à la tentation d'une main mise sur les fonds conservés par les banques.

La solvabilité est un élément indispensable des échanges commerciaux. La diversification des moyens de paiement, le renforcement du pouvoir d'achat permet à toutes les couches de la population un meilleur accès aux biens et aux services.

L'assainissement du cadre macro-économique et la maîtrise des indicateurs y relatifs appellent des exigences à court, moyen et long terme dont principalement : la maîtrise de l'inflation, le soutien de la monnaie par la production, la création de la confiance pour réduire la thésaurisation et susciter le recours au circuit bancaire, l'autonomie de la banque centrale, la limitation du recours aux moyens extraordinaires de financement de l'Etat, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

La politique monétaire devra tendre à la restauration des fonctions des banques de proximité permettant un rapprochement des institutions financières des milieux de production agricoles et d'élevage. Reconnaissant la valeur de notre législation bancaire actuelle, il est question d'en

améliorer l’exécution et de procéder à des évaluations de leur efficacité pour assurer des mises à jour nécessaires.

Il devra être pratiqué le micro-crédit en vue de favoriser l’émergence de petites unités économiques et commerciales, et susciter l’épargne. La valorisation du sens des actifs mobiliers et immobiliers, des gages et des hypothèques, devra faire suite à une éducation des particuliers pour l’accès au crédit sur base des projets à impact visible rentables à court terme.

V. SUR LE PLAN DE LA RECONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT

L’ensemble des programmes de reconstruction et de développement devra s’articuler autour de la création d’un réseau routier et ferroviaire comme la colonne vertébrale de l’économie associant les secteurs privé et public. La justesse du propos selon lequel sans une voie ferrée, le Congo ne vaut pas un penny n’est plus à discuter lorsque l’on connaît la réalité du manque de voies d’évacuation des produits. Des régimes de concessions de construction des routes avec imposition de cahier des charges et la perspective des droits de péage à la clé favoriseront les investissements privés en infrastructures durables là où l’Etat ne dispose pas de moyens de subvention. Seulement, cela devra s’inscrire dans le cadre d’un programme gouvernemental cohérent devant permettre des routes reliées les unes aux autres et dont les embranchements ne devront pas contourner les bourgades mais avoir des embranchements nécessaires sur des bourgades.

L’agriculture, les mines, l’énergie, la construction des infrastructures de base, les transports et les nouvelles technologies de l’information et de la communication constituent des priorités pour l’UDEMO.

1. Le secteur de la production et de la transformation des matières premières

Ce secteur est celui qui requiert une priorité de reconstruction indispensable. Au regards de la décentralisation, il sera question de créer de grands ensembles interprovinciaux de développement intégré pour l’atteinte des objectifs suivants: la relance de la production, l’autosuffisance des communautés locales, la revalorisation du cadre de vie en milieu rural, l’occupation des jeunes à des travaux utilitaires afin d’éviter l’oisiveté provoquant leur enrôlement dans les rangs des groupes armés.

A cette relance du secteur primaire s’ajoutent fondamentalement :

- La création des industries de transformation et de conditionnement des produits agricoles, piscicoles et des matières premières extraites du sol ou du sous-sol ;
- La mécanisation de l’agriculture et l’introduction des politiques agraires de subvention, de

coopérative, de mise à niveau d'exploitations intensives, industrielles en vue de l'exportation des produits congolais ;

- le rétablissement des réseaux routiers, fluviaux, lacustres et aériens pour assurer la déserte agricole, l'acheminement des intrants, les échanges avec les grands centres urbains nationaux et internationaux ;
- la construction de nouvelles infrastructures de base répondant aux normes de la modernité et aux impératifs locaux ;
- l'exportation des technologies utiles vers les milieux ruraux ;
- la fourniture du courant électrique et l'acheminement des réseaux de télécommunications en vue d'assurer aux communautés de base le désenclavement, l'accès à l'information, la possibilité d'accueillir des cadres compétents soucieux du confort ;
- la relance de l'élevage à grande échelle et de la pisciculture.

2. La symbiose du public et du privé dans les activités d'intérêt général relevant du secteur tertiaire

Fort du boom constaté dans les télécommunications suite à l'apport des privés, certains services publics, traditionnellement conçus comme des activités d'intérêt général gérés par l'Etat, feront l'objet d'une ouverture progressive et sélective aux modes répandus de gestion privée ou simplement à des apports privés sans que l'Etat ne s'y désengage en vue d'assurer le contrôle et la régulation nécessaires à la satisfaction des besoins vitaux de la population. L'idée est d'intégrer la logique de performance de même que celle des apports privés dans la réalisation des services publics avec les avantages indéniables que cela comporte : rigueur dans la gestion, contrats-programmes, rapport profit-qualité de service concurrence constructive.

Le marché des services, de sous-traitance, de know how,… constituent autant de moyen de création d'emploi et de nouvelles ressources pour l'Etat, qui ne sont pas encore suffisamment exploités et méritent une canalisation des efforts de formation, d'investissement et d'incitation.

La révision de la forme juridique des entreprises publiques industrielles et commerciales s'avère cruciale pour ouvrir permettre des joint-ventures avec des bailleurs de fonds qui seront inciter par ces réformes à injecter des capitaux frais, à mettre à niveau le système d'exploitation, à exploiter pendant un temps, à amortir leurs capitaux et à laisser à l'entreprise les acquis de leurs investissements une fois le terme du joint-ventures achevés et les dividendes nécessaires tirés.

3. L'Environnement

L'écologie est la garantie de préservation de l'écosystème, de la biodiversité, de la faune, de faune, de l'hydrologie … au profit des générations futures qui ne doivent pas souffrir des inconséquences des options prises par les acteurs contemporains. Notre projet de société « Horizon 2015 »

entrevoit le rôle important de réservoir et de réserve en ressource naturelle que doit jouer la RDC dans un monde en proie à la pollution, à la rareté prochaine d'eau douce, à la déforestation, à la désertification, etc.

La préservation ainsi que la valorisation du patrimoine écologique de la RDC vont de pair. La destruction de l'écosystème par les guerres et par la déliquescence de l'Etat nécessite des efforts soutenus de conditionnement de nos parcs, de réintroduction des espèces nouvelle, de lobbying pour la création des fonds internationaux de reconstruction.

A coté des ce questionnement important du devenir de l'environnement que nous allons léguons aux générations futures, la question de la salubrité publique interpelle également les priorités politiques. La politique de désengorgement des centres urbains est une panacée. Elle doit contribuer à éradiquer la promiscuité qui favorise le foisonnement des maladies. La densité démographique dans les centres urbains dépasse la capacité d'accueil initialement prévue et appelle des aménagements du cadre de vie du congolais qui ne doit plus croupir dans la pestilence.

L'environnement n'assure pas simplement le bien-être. Il est aussi un secteur productif pour le pays. Une coopération judicieuse avec les Etats industrialisés, supposés pollueurs, permettra de recevoir de subsides en échange de nos quotas internationaux en matière de limitation de la pollution, sans pour autant que l'on assiste à une délocalisation des industries étrangères ou encore à des déversement de déchets de toute espèce sur le territoire national.

3. Le Tourisme

Le développement du tourisme occupe une place de choix dans notre projet de société.

Il faudra combattre les réflexes protectionnistes contre la promotion du tourisme tels que les difficultés d'obtention de visa d'entrée en RDC, les tracasseries policières contre la libre circulation des touristes étrangers (interdiction des prises de vue et des visites de sites non stratégiques). Les Ambassades de la RDC à l'étranger devront contribuer à la promotion des échanges culturels et au relèvement de l'image du pays, en ayant à l'esprit que le tourisme est un moyen d'entrée de devises. Les exemples du Ghana, du Kenya, du Botswana, de l'Ethiopie et autres Etats africains, qui enregistrent d'importantes recettes touristiques évaluées à plusieurs millions de dollars par an, nous confortent à emboîter le même pas.

Le développement du marché du tourisme requiert la promotion de l'image du pays et un encadrement conséquent par l'Etat de ce secteur qui doit désormais être considéré comme un secteur purement commercial au même titre que les autres traditionnellement pratiqués. Le concours des opérateurs privés devrait également favoriser construction des infrastructures hôtelières, à l'exploitation des sites touristiques, bref, au redressement de ce secteur.

La réhabilitation de nos parcs et la réintroduction, voir l'introduction, des espèces rares dans les réserves naturelles est un préalable indispensable à la maximisation du potentiel touristique.

La mise à contribution des programmes spécifiques, comme l'UNESCO, devrait conduire à des appuis aux efforts de remise en orbite du tourisme, voire permettre la reconnaissance à certains sites la qualité de patrimoines de l'humanité. Le tourisme ne doit pas être considéré exclusivement comme un produit de consommation destiné aux étrangers, les nationaux devront également avoir accès à ce marché en tant qu'aussi bien consommateur qu'exploitant. Un lobbying incessant et ciblé sera mis en œuvre pour canaliser les crédits internationaux disponibles.

La promotion du tourisme écologique permettra une meilleure protection de notre écosystème.

Nous partageons la préoccupation d'œuvrer pour la stabilité politique et sécuritaire du pays en vue de tirer mutuellement profit des potentialités qu'offrent notre pays dans le domaine Touristique.

Par ailleurs, il faudra favoriser, par des tarifs spéciaux de voyage, le tourisme des nationaux vers la découverte du Congo profond. A coté de cela, il sera question de leur permettre l'accès sans encombre aux résidences officielles et palais nationaux installés dans la capitale.

5. L'Energie

Nous concevons l'énergie comme le moteur du développement. Elle est un intrant nécessaire à l'industrialisation. Elle est tout aussi concernée par la vision de renforcement du secteur tertiaire et de la symbiose entre le public et le privé. Le potentiel hydroélectrique du pays doit lui permettre de jouer le rôle de locomotive industrielle dans le marché industriel africain grâce aux exportations de l'énergie électrique. Il n'en demeure pas moins que ce potentiel doit profiter aux provinces du pays qui voient les lignes de transport à haute tension traverser leurs communautés pour desservir l'extérieur.

6. Les mines

A l'heure où il est constaté sur le marché international de nombreuses opportunités (tel que la construction des grands ensembles économiques, l'apparition de nouveaux pays industrialisés en quête des matières premières dont le cours se fut jadis effondré faute de demande, le pléthore de nouvelles demandes nécessitées par l'évolution de l'industrie moderne), il est important d'améliorer la vision du secteur minier dans notre pays. Les objectifs poursuivis sont nombreux : produire utilement, relever le niveau des exploitants locaux et artisanaux pour assurer leur survie économique, octroyer rationnellement les concessions minières nécessaires, mieux être représenter dans les cercles de négociation des cours internationaux des matières premières et, d'une manière

transversale, mettre l’industrie extractive à l’abri de la détérioration des termes de l’échange.

VI. SUR LE PLAN SOCIAL ET CULTUREL

Toutes les politiques envisagées doivent placer l’Homme congolais au centre de toutes les préoccupations. Tel est le sens de l’"homocentrisme" de notre vision. L’impulsion des programmes politiques ne doivent plus paraître comme une conditionnalité des bailleurs des fonds internationaux dans le cadre de initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE); ils doivent être la vocation première de toute le politique nationale. Le congolais doit être replacé au cœur de l’action politique.

L’UDEMO met un accent particulier sur l’éducation, en l’occurrence l’enseignement, la Santé, la Condition de la femme, de la jeunesse et du sport.

1. Enseignement

L’accès universel à l’enseignement primaire doit être assuré à l’ensemble de la population pour faire reculer le taux d’analphabétisme ainsi que celui de la déscolarisation. La contribution de l’enseignement au relèvement des mentalités est même une nécessité de changement des mentalités et de développement pour le Pays. Dans cette optique, les confessions religieuses seront mises à contribution compte tenu de leur expérience en matière d’éducation et de leur présence sur l’ensemble du territoire national.

Le caractère gratuit et obligatoire de l’enseignement devra être traduit par des mesures répressives face à la déscolarisation, face au travail des enfants, face au vagabondage juvénile. Il ne pourra plus être accepté de trouver dans la rue des personnes sans un minimum de quatre ans d’études post-primaires. Les parents seront engagés à maintenir leurs enfants dans le système d’enseignement jusqu’à l’âge requis à défaut de quoi il leur sera ouvert la voie au service national. Autant pour les jeunes, la scolarisation des personnes adultes est aussi importante.

Il devra être mis en œuvre des programmes d’extension des centres universitaires existants ainsi que des projets de construction de nouveaux centres scolaires ou universitaires en vue de désengorger les infrastructures actuelles et de disposer dans toutes les provinces du pays des écoles et d’une université de référence.

Dans cette perspective, la formation de nouveaux cadres scientifiques est requise. Elle visera également l’octroi des bourses d’études aux jeunes récipiendaires dans les nouveaux domaines scientifiques en vue de disposer des personnels scientifiques de référence dans l’enseignement et la recherche.

Tous ces programmes doivent tendre à assurer la relève du cadre enseignant. L’amélioration de la

condition de l'enseignant à tous les niveaux de l'Enseignement est un devoir politique. Des fonds pour financer la bourse, la recherche et les émoluments des enseignants devront être constitués et octroyés de manière transparente sur base du critère de mérite du chercheur.

2. Sécurité sociale

Il faudra mener des réformes en vue de la décentralisation de la sécurité sociale de manière à la rendre concurrente avec les mutualités et les assurances. Des créneaux locaux, provinciaux et nationaux de la sécurité sociale devront permettre un meilleur rapprochement avec les administrés. Une refonte de notre système de sécurité sociale s'impose pour assurer le paiement effectif des pensions et des rentes viagères nécessaires. Une administration sociale de qualité empêchera l'évasion des cotisations systématiquement pratiquée par les contribuables.

En vue de faire face aux besoins des retraités, il y a un impératif à augmenter la population des travailleurs qui sont les seuls contributeurs à la caisse de sécurité sociale.

Un équilibre doit être trouvé entre le libéralisme économique et le droit des employés. Le syndicalisme, la confédération des travailleurs, la représentation des agents dans la structure décisionnelle de leurs entités devront être soutenus dans un but constructif pour les entreprises dans lesquels il évoluent et ne devraient pas nuire à la productivité.

La caisse nationale de sécurité sociale devra être améliorée de manière à assurer l'accomplissement de ses obligations fondamentales envers les contribuables, principalement le paiement des fonds de pension honorables. Des mutuelles (de santé) devront être encouragées de même que la possibilité d'entretien des fonds privés de pensions.

Les politiques salariales devront tenir compte du cours de la vie et de la situation familiale des agents. Des projets sociaux d'allocation des crédits divers (crédits-maisons, crédit-auto) devront être soutenus, de même que la construction des logements sociaux pour les jeunes travailleurs.

La prise en charge, le remboursement des soins médicaux pour les personnes défavorisées, pour les pensionnés devront être couverts par des mécanismes de sécurité sociale.

Le chômage devra être considéré comme une échec de l'Etat, comme une défaillance de l'Etat à pouvoir stimuler l'offre d'emploi dans le secteur privé ou public. Aussi, des indemnités de devront être versées aux chômeurs en attendant leur reclassement.

La sécurité sociale accordera aux personnes vivant avec handicap un traitement particulier, favorable et adapté à leur condition défavorisée.

3. Chômage et lutte contre la pauvreté

La conclusion macabre que l'on tire du quotidien du congolais est traduite par les statistiques selon lesquelles 80% des congolais ont un revenu journalier inférieur à 1 dollar américain. La disparition de la classe moyenne a accentué le clivage entre les scandaleusement pauvres et les insolemment opulents.

La redistribution équitable des richesses nationales, l'égalité des chances, la lutte contre la corruption, la résorption du favoritisme dans l'attribution des responsabilités publiques, la création des emplois par la relance de la production, par le soutien aux initiatives d'auto prise en charge et la création des activités lucratives nouvelles sont autant de remèdes pour contenir l'hémorragie de la paupérisation du congolais.

La politique en la matière devra tendre à la création et la dotation des moyens pour la satisfaction des besoins primaires des congolais (logement, habillement, alimentation) selon les objectifs du millénaire pour le développement.

4. Santé

L'UDEMO escompte la réalisation de l'accès universel aux moyens de prévention, aux soins de santé et aux infrastructures sanitaires. La restauration de la fonction première de l'Etat dans la prise en charge du personnel médical, dans la subvention de la santé publique est une nouvelle donne à apporter. Des partenariats efficaces devront être mis en œuvre pour les échanges de compétences et la complémentarité entre les structures médicales locales et leurs équivalents internationaux. La réhabilitation des centres de santé, la création des unités médicales en milieu rural sont inscrits dans le cœur de notre projet de santé publique.

Sont à inscrire dans l'ordre des garanties à offrir à tout congolais : l'accès aux soins primaires et aux services d'urgence, la lutte contre les pandémies locales (mouche tsé-tsé, choléra, hémorroïde, paludisme) ne bénéficiant pas particulièrement des fonds internationaux de recherche et/ou de traitement, les programmes d'éradication des maladies puerpérales comme cela fut le cas avec la variole, l'accès à la trithérapie et à la pharmacopée moderne contre le VIH/SIDA.

La médecine dite traditionnelle ou simplement dite traditionnelle demeure à la fois une réalité et une richesse nationale et une identité particulière de notre art de guérir. Elle devrait susciter l'attention du politique en vue de la formalisation de ses règles, de sa posologie, voire de la mutation du statut de l'ensemble de ses pratiquants en un corps de métier ; et ce, au profit des requérants actuels de ce type de médecine.

5. Condition de la femme

La condition de la femme congolaise, particulièrement bafouée par les dernières années de guerre, constitue pour nous une préoccupation tout aussi particulière que première lorsque l'on tient compte du rôle indispensable que la femme congolaise joue en dépit du contexte de crise multiforme. Elle s'illustre notamment dans : la survie du ménage, l'éducation des enfants, la commercialisation des biens de premières nécessité, la production des denrées alimentaires de première consommation sur les marchés, le soutien psychologique, moral, spirituel de l'ensemble de la société…

La promotion de la femme doit cesser d'être un slogan bon marché. La démagogie qui consiste à se féliciter de toute présence féminine dans le cercle des responsabilités comme si cela était un fait de hasard ou une finalité en soi doit laisser la place à une reconnaissance tant permanente, objective que réelle du mérite politique de la femme et de son indéniable contribution à la refondation de la société congolaise.

La femme a progressivement fait preuve d'affirmation, de maturité hors-pair dans toutes les secteurs de responsabilité dans la vie en société (jadis érigés en domaine de prédilection masculine) soient-ils professionnels, ménagers, éducatifs, extractifs, productifs et moraux. La femme mérite donc la considération à une juste mesure de la place de choix qu'elle doit occuper dans le processus décisionnel ou dans la marche de la société contemporaine. La parité homme femme est une reconnaissance de ce rôle ; elle mérite une définition politique claire et un soutien sans faille.

6. La Culture

Le Congo doit renouer avec sa grande tradition culturelle. Riche d'un patrimoine ancestral, d'une littérature encore fort méconnue, d'arts traditionnels qui doivent être rassemblés au sein d'un grand musée d'arts nationaux. Nous envisageons également la construction de la Grande Bibliothèque Nationale dans la capitale afin de doter le pays d'un espace nécessaire à la préservation de l'Intelligence mais également d'un outil nécessaire aux jeunes générations assoiffées de savoir.

Le Théâtre national devra désormais figurer dans le programme d'encadrement du Ministère de la Culture afin de renouer avec son rôle de transmission orale.

Quant à la musique congolaise, très prisée à l'extérieur comme à l'intérieur du pays, il faudrait mieux l'encadrer en dotant le pays de studios de grande capacité afin que les artistes puissent enregistrer dans des conditions optimales.

Enfin, l'UDEMO préconise un budget pour la Culture équivalant au moins à 1% du budget de l'Etat afin de permettre à cet important département de rayonner à la mesure du pays.

7. Jeunesse et sports

Le sport semblent être les domaine de la vie qui suscite principalement l'intérêt de la jeunesse. Cette jeunesse constitue la majorité de la population actuelle et doit être outillée suffisamment pour lui permettre de prendre en charge son propre avenir et l'avenir du pays. La jeunesse ne doit plus apparaître comme une « terre en jachère » ; elle doit pouvoir absorber les dividendes de toutes les politiques menées dans les secteurs divers de la vie nationale. Vis-à-vis de la jeunesse, la politique a une dette perpétuelle d'encadrement, de protection, de moralisation et de culture des talents.

D'une manière générale, l'expérience de la suprématie sportive du Congo en Afrique dans la décennie 1970 démontre que le niveau du sport national va de pair avec l'état de la politique d'un pays. La richesse sportive demeure l'apanage de notre jeunesse qui beaucoup moins liée au critère d'âge demeure un état d'esprit.

En matière sportive, nous envisageons les réalisations suivantes : la recherche de nouveaux talents dans toutes les parties du pays pour éviter la concentration discriminatoire de l'attention sur la seule la jeunesse urbaine ; la modernisations des infrastructures sportives ; la remise à niveau des encadreurs au moyen des stages de perfectionnement ou des recyclages ; l'introduction de la culture de sponsoring des athlètes et des évènements sportifs ; le développement de types d'assurance particuliers permettant la couverture du risque sportif.

8. Les transports et communications

Les besoins en transport dans les milieux urbain et rural sont criants. Les déplacements interurbains, inter provinciaux, intercommunaux et autres doivent être facilités par :

- la création des réseaux routiers pour lutter contre les embouteillages dans les villes et contre l'absence de routes carrossables en milieu rural ;
- la diversification des moyens de transport pour permettre le transport aisé des personnes et des marchandises ;
- la réhabilitation des entreprises publiques de transport.

La régulation du transport est aussi un impératif pour protéger les usagers et assurer la transparence dans un secteur complètement contrôlé par l'initiative privée.

Les communications devront permettre des échanges de données, informations, plis et colis de toutes sortes pour assurer le désenclavement des populations. Les services postaux et de communications de base devront assurer partout et à tous une couverture de service sur l'ensemble du pays.

Les transports et les communications constituent un moteur indispensable au développement national.

9. Religion

La liberté de conscience, de culte et de religion est un droit fondamental. Il n'existe pas de religion d'Etat en RDC. Ce principe doit laisser la place à toutes les religions et aux valeurs religieuses propres de la population, sous réserve de l'ordre public et des bonnes mœurs.

L'UDEMO travaillera dans le sens du renforcement de cette liberté en luttant contre toute entrave dans la diffusion des messages de chaque groupe religieux et en accordant l'appui de l'Etat au fonctionnement des groupes en fonction des critères qui se dégageront des consultations au niveau du Parlement et des acteurs religieux.

VII. CONCLUSION

L'autorité est un service. Ce peu de mots est à la fois ce dont le peuple a besoin et ce qui manque à la logique de gestion des affaires de l'Etat congolais.

Ce service est un apostolat qui requiert une idée claire et des propositions concrètes. Les armes, comme moyen de contrôle du pouvoir, constituent un raccourci dangereux puisque derrière les bruits de leur détonation, les dirigeants congolais ont brillé par un mutisme idéologique et une panne d'idées. L'on ne peut pas retenir les générations présentes et futures dans l'opacité politique, il faut qu'en public des propositions lui soient faites et que le promettant une foi élu puisse honorer ses promesses.

Chacun peut nous opposer notre promesse et notre engagement dans les lignes de ce projet de société. Il offre au peuple un espoir, une alternative, un programme gouvernemental viable. Le mal est profond, certains objectifs sont réalisables à court terme, d'autres à long terme. Les idées, propositions et plans projetés dans le présent projet de société constituent des mots d'espoir offerts au peuple pour une meilleure perspective d'avenir.

Horizon 2015 est notre projet de société.